

## RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA BUANDERIE COMMUNE

- La buanderie de l'immeuble ne peut être utilisée que pendant les heures déterminées par le comité des résidents.
- L'utilisation de la buanderie est strictement réservée aux résidents de l'immeuble et pour leur linge personnel seulement.
- Il est strictement interdit de laver des tapis dans les machines à laver de la buanderie (le poids trop lourd des tapis mouillés risque de casser les machines).
- Il n'est possible de réserver qu'un seul tour à la fois à la buanderie.
- Les réservations de machines de la buanderie se font à l'avance sur la liste de réservations appropriée. Marquer clairement sur cette liste le nom de l'utilisateur ainsi que le numéro de son appartement.
- Au cas où le tour réservé devrait être annulé, l'indiquer le plus rapidement possible afin qu'un autre résident puisse réserver le tour devenu libre.
- Lorsqu'une machine n'est pas encore utilisée une demi-heure après sa réservation, la personne ayant le tour suivant peut déjà l'utiliser.
- Le linge lavé doit être emporté hors de la buanderie dès la fin du tour de lavage.
- Le linge de la salle de séchage doit être emporté dès qu'il est sec pour laisser la place à l'utilisateur suivant.
- Merci de bien veiller à la propreté et à l'entretien des salles de la buanderie de l'immeuble. **Après utilisation de la buanderie, chaque utilisateur est responsable de la propreté des lieux et du nettoyage des machines.**

En respectant ce règlement commun, chaque résident contribue pour sa part au maintien de la propreté de la buanderie qui reste un lieu agréable où laver son linge.

Les résidents qui ne respectent pas ce règlement risquent de perdre leurs droits d'utilisation de la buanderie commune.